

La RD Congo s'engage à abolir la peine de mort

@rib News, 01/04/2012 â€“ Source PANALa RD Congo sâ€™est engagÃ©e Ã abolir la peine de mort, a annoncÃ© vendredi le ministre de la Justice et des Droits humains, Luzolo Bambi. "La RD Congo sâ€™engage pour une abolition responsable de la peine de mort, mais pas pour faire plaisir", a-t-il dÃ©clarÃ© lors de lâ€™ouverture d'une confÃ©rence interrÃ©gionale sur les stratÃ©gies d'abolition de la peine de mort en Afrique centrale.

Il a indiquÃ© que son pays s'inscrit dans la droite ligne des pays qui, "sans tuer le criminel, le neutralisent pour lâ€™empÃªchement de rÃ©cidiver". "Depuis 10 ans, la justice congolaise applique lâ€™abolition de fait et non de droit, c'est-Ã -dire le moratoire peine de mort", a ajoutÃ© M. Luzolo. De son cÃ´tÃ©, le ministre des Affaires Ã©trangÃ©res, Alexis Thambwe Mwamba, a fait savoir que la non exÃ©cution des assassins du prÃ©sident Laurent-DÃ©sirÃ© Kabila constitue la preuve pÃ©remptoire de lâ€™application de cette moratoire. "Le gouvernement congolais n'entrevoit pas de sortir maintenant de ce moratoire du fait de la recrudescence des poches d'insÃ©curitÃ© dans la partie est de la RDC", a-t-il affirmÃ©. M. Thambwe a demandÃ© au Parlement congolais de mettre rapidement en Ã©uvre les mÃ©canismes d'une rÃ©forme approfondie du code pÃ©nal.